



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 66313

### Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le sentiment d'injustice vécu par les nouveaux infirmiers diplômés d'État sortis des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Après une formation longue et intensive, un concours difficile et de multiples expériences en établissements de soins ou en cabinets d'infirmiers libéraux, ces jeunes diplômés déplorent que ne leur soit reconnue qu'une équivalence universitaire de deux ans. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement quant à la reconnaissance et à une revalorisation universitaire éventuelle de ce diplôme.

### Texte de la réponse

La formation des infirmiers fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement. Une réflexion sur l'intégration de la formation d'infirmier et, de façon plus générale, des formations paramédicales, dans le dispositif licence, master, doctorat (LMD), qui retient la notion de crédits d'heures reconnues au plan européen et non plus d'années de formation postbaccalauréat, est actuellement menée par le ministère de la santé et le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Cette réflexion doit aboutir à une réforme permettant notamment la mise en place de passerelles entre professions de santé, l'ouverture de possibilités d'évolution de carrière au sein d'une même profession et d'échanges avec les pays de l'Union européenne. Cette réflexion a déjà fait l'objet de réunions de présentation du dispositif aux différentes professions concernées avant d'engager avec elles le travail sur la réforme du contenu des programmes à partir de la description du métier, si elles adhèrent aux grandes orientations qui seront définies et souhaitent s'engager dans la démarche proposée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Mach](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66313

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 31 mai 2005, page 5542

**Réponse publiée le :** 16 mai 2006, page 5229